

Procès verbal de la réunion du Conseil du 11 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze juillet à dix-huit heures quinze, les membres du conseil municipal de MIRECOURT, dûment convoqués par le Maire Yves SÉJOURNÉ le vingt neuf juin deux mille vingt deux, se sont réunis en Mairie de MIRECOURT.

Présents : Mesdames et Messieurs

SÉJOURNÉ Yves, BABOUHOT Nathalie, RUGA Roland, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, WALTER Bruno, CLÉMENT Valérie, LAIBE Jean-François, PRÉAUT Marie-Laure, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, SILLON Anne, ROBIN Nadia, MICHEL Thierry, BAILLY Laurence, SIMON Claudine, VOUILLON Annie, RUBIGNY Stéphane, HUMBERT Marie-Christine, CITOYEN Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Odile MOINE à Madame Nathalie BABOUHOT
Madame Elisabeth BARBIER à Monsieur Yves SÉJOURNÉ
Monsieur Jérôme LABAYE à Monsieur Bruno WALTER
Monsieur Patrice JAMIS à Monsieur Patrick CITOYEN

Absents :

Monsieur Fabien MALLERET
Monsieur Salim BELAZREUK
Monsieur Marc BLONDELLE
Monsieur Abderrahim MOURABIT
Madame Christine FROMAIGÉAT

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick CITOYEN

Quorum : 20 présents + 4 pouvoirs = 24 votants

L'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2022 ;
- 1. Compte rendu des décisions du Maire exercées par délégation ;
- 2. Rapport 2022 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- 3. Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensations ;
- 4. Convention de rappel à l'ordre avec le parquet du Tribunal judiciaire d'EPINAL ;
- 5. Convention de mise à disposition de personnel à la CCMD ;
- 6. Commissions communales ;
- 7. Commission d'appel d'offres ;
- 8. Délégations ;
- 9. Admission en non valeur ;
- 10. Point supplémentaire : subvention à deux associations ;
- 11. Point supplémentaire : statue Dieudonné Montfort
- 12. Questions et informations diverses :
 - Sécurité ;
 - Bilan des résultats d'analyses d'eau du Syndicat réalisé par l'ARS ;
 - Programme de voirie 2022 ;
 - CAL.

VILLE DE MIRECOURT

• Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2022

VOTE : unanimité

1. Compte-rendu des décisions du maire exercées par délégation

➤ Décisions municipales :

n° 2022-09 : Participation des communes extérieures au titre de leurs élèves scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles publiques de MIRECOURT - Année scolaire 2022-2023

n° 2022-10 : Tarifs d'inscriptions aux activités SPORT VACANCES - Juillet 2022

➤ Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics :

Travaux rue Lieutenant Mulot : Lot 1 VOIRIE (17/06/2022)

Colas -3 rue de l'avenir - 88151 THAON LES VOSGES pour un montant de 136 889.20 € HT

VOTE : unanimité

2. Rapport 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du de Mirecourt Dompaire adopté le 16 juin 2022.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** adopte le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2022 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.

3. Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le rapport quinquennal (2017-2021) sur l'évolution du montant des attributions de compensation de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire débattu le 30 juin 2022 en conseil communautaire.

L'article 148 de la loi de finances pour 2017 a modifié le régime des attributions de compensation (10ème alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts) et a prévu une mesure d'information aux communes sur l'évolution des attributions de compensation (AC).

Il explique que l'objet du rapport quinquennal n'est pas de réviser les attributions de compensation. Il vise à faire le bilan des cinq années écoulées pour vérifier si l'évaluation initiale des charges transférées reste cohérente avec les potentialités du territoire. C'est un élément supplémentaire de transparence financière, notamment pour les nouveaux élus. Il vise à les informer des accords contractuels passés au sein de la communauté et permet d'ouvrir avec précision et pédagogie un débat parfois complexe.

Ce rapport est transmis aux communes membres pour information.

Le conseil municipal prend acte.

VILLE DE MIRECOURT

Arrivée de Monsieur Fabien MALLERET, conseiller municipal.

4. Convention de rappel à l'ordre avec le parquet du Tribunal judiciaire d'EPINAL

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le projet de convention de rappel à l'ordre avec le parquet du Tribunal judiciaire d'EPINAL.

Il expose l'article L. 132-7 du code de la sécurité intérieure tel qu'il résulte de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, en son article 11, et qui dispose :

"Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie."

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- approuve la convention de rappel à l'ordre avec le parquet du Tribunal judiciaire d'EPINAL;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5. Convention de mise à disposition de personnel à la CCMD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un éducateur des Activités Physiques et Sportives est appelé à intervenir à la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE en vue d'exercer les fonctions de chargé de coordination dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges.

Un avis des sommes à payer sera adressé à la C.C.M.D., en fin d'exercice, pour le remboursement des salaires et charges correspondant à ces fonctions, fixé à un montant forfaitaire annuel de 10 569 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- approuve la convention de mise à disposition de personnel à la CCMD ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. Commissions communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales suite au décès de M. Daniel SERDET et à la nomination de M. Abderrahim MOURABIT comme conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, approuve la composition des 7 commissions communales comme suit :

1 - Finances et Administration Générale : Yves SEJOURNE

Salim BELAZREUK - Jean-Luc FERRY - Marie-Laure PREAUT - Marc BLONDELLE - Christine FROMAIGAT

2 - Culture : Nathalie BABOUHOT

Fabien MALLERET - Elisabeth BARBIER - Valérie CLEMENT - Nadia ROBIN

VILLE DE MIRECOURT

3 - Urbanisme et Travaux : Roland RUGA

Philippe DAVAL - Jean-Luc FERRY - Marie-Odile MOINE - Jean-François LAIBE - Thierry MICHEL - Fabien MALLERET - Patrick CITOYEN

4 – Education et Communication : Danièle CHIARAVALLI

Laurence BAILLY - Marie-Odile MOINE - Anne SILLON - Valérie CLEMENT - Thierry MICHEL - Patrice JAMIS

5 - Sécurité et Police : Yves SEJOURNE

Thierry MICHEL - Claudine SIMON - Salim BELAZREUK - Jérôme LABAYE - Elisabeth BARBIER

6 - Solidarités et Petite Enfance : Françoise VIDAL

Marie-Laure PREAUT - Marie-Christine HUMBERT - Annie VOUILLON - Nadia ROBIN - Jérôme LABAYE - Elisabeth BARBIER - Anne SILLON

7 - Sports, Animations et Jeunesse : Bruno WALTER

Anne SILLON - Thierry MICHEL - Stéphane RUBIGNY - Marc BLONDELLE - Jérôme LABAYE - Abderrahim MOURABIT - Patrick CITOYEN

7. Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la composition de la commission d'appel d'offre suite au décès de M. Daniel SERDET.

Monsieur le Maire propose une liste de 5 titulaires et de 5 suppléants. Aucune autre liste n'est proposée. Les conseillers municipaux passent immédiatement au vote.

Liste présentée : 24 voix, soit l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, fixe comme suit la composition de la commission d'appel d'offre :

Titulaires : Madame Marie-Laure PREAUT et Messieurs Roland RUGA, Jean-Luc FERRY, Jean-François LAIBE et Philippe DAVAL

Suppléants : Mesdames Marie-Odile MOINE, Laurence BAILLY, Françoise VIDAL et Messieurs Fabien MALLERET et Patrice JAMIS

8. Admission en non valeur

Le Maire porte à la connaissance des membres présents les états de produits dont le Trésorier Principal n'a pu assurer le recouvrement à savoir :

- article 6541 pour un montant de 7 231,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,
- décide l'admission en non-valeur de ces créances.

9. Délégations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, fixe

VILLE DE MIRECOURT

comme suit les délégations :

ETABLISSEMENTS	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Comité de Jumelage	Yves SEJOURNE - Nathalie BABOUHOT - Danièle CHIARAVALLI - Jean-Luc FERRY - Nadia ROBIN - Patrick CITOYEN	
Commission Administrative du CCAS	Yves SEJOURNE - Françoise VIDAL - Jean-Luc FERRY - Marie-Laure PREAUT - Marie-Odile MOINE - Nadia ROBIN - Annie VOUILLON	
Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées	Yves SEJOURNE - Roland RUGA - Françoise VIDAL	
Conseil d'Administration de l'Association La Bouée	Françoise VIDAL - Elisabeth BARBIER	Patrice JAMIS
Conseil d'Administration de l'Institut du Beau Joly	Yves SEJOURNE - Françoise VIDAL	
Correspondant Défense	Yves SEJOURNE	
Syndicat d'Eau Potable de la Région Mirecurtienne	Yves SEJOURNE - Nathalie BABOUHOT - Roland RUGA - Bruno WALTER - Valérie CLEMENT - Jean-Luc FERRY - Marie-Odile MOINE - Philippe DAVAL - Salim BELAZREUK - Marc BLONDELLE - Annie VOUILLON - Abderrahim MOURABIT - Patrick CITOYEN -	Danièle CHIARAVALLI - Françoise VIDAL - Marie-Laure PREAUT - Fabien MALLERET - Elisabeth BARBIER - Anne SILLON - Nadia ROBIN - Thierry MICHEL - Laurence BAILLY - Claudine SIMON - Stéphane RUBIGNY - Marie-Christine HUMBERT - Patrice JAMIS

10. Point supplémentaire : subventions à deux associations

Le Maire propose au conseil municipal de compléter la délibération en date du 23 mai 2022 concernant l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2022 dans le cadre des crédits prévus au budget primitif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer les subventions suivantes :

Sports (Fonction 415 article 6574) :

- JOBALL & CO : 500€
- JUDO CLUB : 500€

11. Point supplémentaire : statue Dieudonné Montfort

Le Maire présente au conseil municipal le projet de statue de Dieudonné Montfort.

Il explique que dans le cadre de la réhabilitation de la place des Halles, il lui a été présenté le projet de faire ériger devant les Halles un monument en l'honneur de la lutherie, artisanat d'art grâce auquel la cité est mondialement connue. Il propose d'ériger la statue de Dieudonné Montfort, personnage qui symbolise et honore les luthiers mirecurtiens.

La commune de Mirecourt serait le maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux et c'est elle qui financera l'édification de la statue et qui en sera propriétaire. Le coût estimé est de 125 000 euros TTC.

La commune de Mirecourt proposerait que l'association LES METRONOMES intervienne en tant que relais

VILLE DE MIRECOURT

pour solliciter des donateurs. Cette dernière mènera donc une activité d'organisme collecteur de fonds au profit de la collectivité locale de Mirecourt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** (5 abstentions : Jean-François LAIBE, Anne SILLON, Annie VOUILLON, Patrice JAMIS, Patrick CITOYEN) :

- approuve le projet et son plan de financement prévisionnel ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

12. Questions et informations diverses

- **Sécurité** :

Le maire présente 6 mesures liées aux problématiques de sécurité sur la commune :

- 1) Deux patrouilles de soirée sur des jours et horaires aléatoires pour la Police Municipale en concertation avec la gendarmerie (14-22h ou 13-21h) ;
- 2) Réductions des horaires avec fermeture à 22h00 pendant 2 mois pour les établissements suivants :
 - Bar O Ché : 22h + Terrasse 20h
 - Bar Le Commerce : 22h
 - Bar Le PMU : 22h
 - L'Épi.se.ri : 21h
- 3) Mise en place d'une convention de rappel à l'ordre pour les faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune ;
- 4) Application stricte des arrêtés d'interdiction (boissons alcoolisées - tenue vestimentaire) ;
- 5) Relancer la convention CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et réflexion sur l'intervention d'un éducateur de rue ;
- 6) Lutte contre les rodéos motorisés. Recours à la télésurveillance pour identifier les auteurs afin de dresser un rapport circonstancié par la Police Municipale pour être communiqué aux forces de l'ordre. Le mis en cause encourant la confiscation du véhicule, la suspension voire, l'annulation de son permis de conduire, etc.

- **CAL** :

La ville de Mirecourt déplore la désormais quasi absence de relation avec la coopérative agricole de Lorraine depuis 2019. En effet, jusqu'à cette date un dialogue constructif s'était installé sur la gestion et la pérennité futures du centre de stockage de Mirecourt.

La CAL s'était engagée par courrier du 14 septembre 2018 à cesser tout stockage à l'issue de la moisson 2019 mais, confrontée à des difficultés, elle avait demandé à la commune d'y déroger pour une récolte complète en 2020 et une demi-récolte en 2021. En conséquence, la CAL ne devait plus stocker de céréales lors des moissons de 2022, mais comme elle n'a pas pris les dispositions qui s'imposaient et n'a pas informé ses sociétaires locaux, la commune a été sollicitée pour accepter une nouvelle campagne.

Cette demande a été refusée. Cependant, en mai dernier, devant les problèmes causés à nos agriculteurs locaux et suite à leurs interventions, une autorisation a été accordée sous réserve d'une communication du nombre d'agriculteurs concernés et du volume des livraisons, pour mesurer les incidences.

Or, la CAL n'a jamais repris contact.

Ce communiqué a pour objet :

- De répondre aux propos du monde agricole qui feraient du maire de Mirecourt le responsable de cette situation ;
- D'informer les Mirecurtiens et notamment les riverains qui remarquent les livraisons actuelles.

En 2023, aucune dérogation ne sera accordée.

- **Bilan des résultats d'analyses d'eau du Syndicat réalisé par l'ARS** ;

- **Programme de voirie 2022.**

VILLE DE MIRECOURT

La séance est levée à 20h30.

Yves SÉJOURNÉ
Maire

Patrick CITOYEN
Secrétaire